

## RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2024

Convocation : 5 septembre 2024

Affichage : 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le cinq septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

### Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Laurent BASNIER), BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), PLATON Guillaume (pouvoir donné à Marcel NÉE).

Secrétaire de séance : CHEVASSUT Amélie

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 3 juillet 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### EXTENSION DE LA GARDERIE : CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES

Après avoir fait la présentation du rapport d'analyse des offres établi lors d'une réunion qui s'est tenue le jeudi 29 août, Monsieur le Maire indique que les entreprises mieux-disantes sont les suivantes :

<u>INTITULÉ DU LOT</u>	<u>ENTREPRISE RETENUE</u>	<u>MONTANT HT</u>
Lot n°1 : Terrassement - VRD	Ouest Terrassements	98 362,50 €
Lot n°2 : Gros œuvre	Fautrat BTP	203 434,47 €
Lot n°3 : Charpente bois	Atelier Letan Blestel	105 488,05 €
Lot n°4 : Étanchéité – Modification de couverture	SEO	39 967,23 €
Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium	CTI Bat	44 019,00 €
Lot n°6 : Plâtrerie – Isolations – Menuiseries intérieures	SAS Lefer	48 100,00 €
Lot n°7 : Peintures – Sols souples	Guy Lefèvre	17 073,99 €
Lot n°8 : Plomberie - Sanitaire	Tabarin et Entzmann	9 900,00 €
Lot n°9 : Électricité – Chauffage	Lefèvre électricité	67 078,15 €
Lot n°10 : Carrelage - Faïence	Cotentin Résine Carrelage	2 432,85 €

Monsieur le Maire propose que, au vu du montant de l'unique proposition sur le lot n°9 « Electricité – Chauffage », qui est de plus de 55 % supérieur à l'estimation de l'économiste, celui-ci soit déclaré infructueux afin de refaire une consultation et de remettre l'offre en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les clauses des marchés à passer avec les entreprises citées ci-dessus pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10.
- Déclare le lot n°9 infructueux et autorise le Maire à relancer la consultation,

### **TRAVAUX VOIRIE – AVENANT**

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés actuellement par l'entreprise Colas, et afin d'avoir un rendu plus durable sur la route de la « Rocambole », un avenant est proposé par l'entreprise.

Celui-ci a pour objectif de solidifier les bas-côtés afin de consolider le revêtement, pour que celui-ci ne s'effrite pas. Le conseil municipal valide l'avenant proposé de 6474,57 € HT.

### **SDEM : AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition du SDEM visant à mettre en place une participation financière en fonction du nombre de points de livraison, correspondant pour la commune de Tollevast à 6 € / an et par point de livraison, avec un minimum de 50 euros.

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE**

Le conseil municipal est amené à débattre sur le PADD du PLUI. Les remarques suivantes sont effectuées :

Laure PRUNIER estime qu'il y a un paradoxe concernant les logements sociaux. En effet, de nombreuses contraintes viennent s'appliquer à la construction de ce type de logements, les bailleurs sociaux ne pourront pas construire tous les logements en raison des coûts liés à ces contraintes. Il y a un manque de logements criant, et le PADD n'aide pas à la construction de ceux-ci.

Laure PRUNIER remarque que les projections sur l'évolution de la population sont contraires aux projections des autres territoires. Elle s'étonne que la population augmente sur le territoire de Douve et Divette alors qu'elle diminue sur le reste du Cotentin, notamment en raison du vieillissement. Stéphane BARBÉ lui répond que c'est pourtant bien le cas, et que c'est le seul territoire dans cette situation.

Plusieurs conseillers demandent s'il est prévu des endroits où installer des résidences pour les personnes âgées. Stéphane BARBÉ indique qu'elles ne sont pas particulièrement fléchées mais qu'il revient aux communes d'en porter les projets.

Paul-Albert MOUCHEL remarque qu'il y a également des contraintes relatives aux plantations et aux espaces verts dans les zones pavillonnaires. Au vu de la dimension des nouveaux terrains (20 logements à l'hectare, voiries comprises) il deviendra difficile aux futurs habitants de réaliser tant de plantations sur une si petite surface.

Certains élus ont remarqué qu'il était question d'un gymnase communautaire dans le PADD et demandent de quoi il s'agit exactement. Stéphane BARBÉ répond que ce document couvrira une longue période, et dans l'éventualité où la communauté d'agglomération prendrait la compétence « sport » et qu'un gymnase devait être construit sur le territoire, car il y a un manque dans ce domaine, il fallait prévoir des possibilités d'en construire un. Mais à ce jour, aucun projet n'est en cours dans ce domaine.

Paul-Albert MOUCHEL demande où en est la modification de la loi ZAN concernant le secteur du Cotentin. Le développement économique est réel, avec notamment le doublement de l'activité sur ORANO, mais il y a un manque de logements. Le gouvernement impose à la fois

de l'activité économique et en même temps empêche la construction de nouveaux logements pour accueillir la main d'œuvre. Le passage du secteur en mode « Grand chantier » est en attente, car il n'y a actuellement plus de gouvernement pour décider. Le sénateur du secteur, Sébastien FAGNEN, a déposé une proposition d'amendement à la loi ZAN, mais celle-ci ne peut pas être débattue tant qu'il n'y a pas un gouvernement en place.

Le conseil municipal :

- A débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) élaborées dans le cadre du plan local d'urbanisme infracommunautaire de Douve Divette,
- Prend acte de la tenue du débat

### **ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE POUR LES TERRAINS DE LA DOUVE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société CPIE du Cotentin concernant une étude environnementale sur les terrains de la Douve, contenant également une option « Animation et préparation au grand public ». Une zone événementielle ne serait pas comprise dans le périmètre de l'étude, seuls les terrains situés en contrebas, près de la Douve seraient concernés.

Le montant de la prestation est de 13160 € HT, auquel l'option peut être ajoutée pour un montant de 560 € HT. Des frais de déplacement pour 500 € sont également prévus.

Dans le cadre de l'appel à projets « Biodiversité Manche », le Département peut subventionner cette prestation à hauteur de 10928 €, et 11376 € si l'option est levée. Cette prestation pourrait passer en investissement, ce qui permettrait d'être éligible au FCTVA et ainsi environ 2700 € reviendraient sur le budget à N+1.

Un débat s'instaure sur ce sujet. Carole GÉRAULT trouve le prix élevé pour une étude qui pourrait également nous apporter des contraintes supplémentaires sur l'entretien de ces terrains.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (Paul-Albert MOUCHEL) et 2 abstentions (Carole GÉRAULT et Laurent BASNIER), donne son accord pour la signature de cette proposition et autorise le Maire à la signer ainsi qu'à faire les démarches pour obtenir la subvention du Département.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Maison familiale et Rurale de Valognes, sollicitant une subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser 50 €uros à la Maison Familiale et Rurale de Valognes pour financer le voyage Erasmus+ de 15 jours dans un pays européen pour un élève tollevastais.

### **RÉPARATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE**

La société GROUPAMA a revu sa participation à la hausse, la commune a reçu une subvention de 5000 € de la Fondation Langlois pour la chapelle Saint-Pierre, et une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été faite pour un montant de 4750 €.

Afin de conserver 20 % à la charge de la commune, une demande de fonds de concours peut être déposée auprès des services de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour un montant de 1955 €.

Les plans de financement à jour sont les suivants :

### Réparation du clocher de l'église :

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Montants HT</u></b>
Réparation toiture du clocher	49 782,69 €
Appareil de mise en volée	1 446,00 €
<b><u>Total</u></b>	<b><u>51 196,69 €</u></b>
Participation assurance	36 208,45 €
Subvention DRAC	4 750,00 €
<b><u>Reste à charge de la commune</u></b>	<b><u>10 234,24 €</u></b>

### Réparation de la toiture de la chapelle Saint-Pierre :

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Montants HT</u></b>
Réparation toiture du clocher	39 954,42 €
Participation assurance	25 008,37 €
Subvention Fondation Langlois	5 000,00 €
Fonds de concours CAC	1 955,00 €
<b><u>Reste à charge de la commune</u></b>	<b><u>7 991,05 €</u></b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces plans de financement et autorise le Maire à effectuer les demandes nécessaires à la mise en place du financement de ces travaux en faisant une demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la toiture de la chapelle, ainsi qu'une demande de subvention auprès de la DRAC pour la réparation du clocher de l'église.

### **MISE EN PLACE D'UNE SUPÉRETTE AUTONOME**

La société API, qui développe des supérettes dans le secteur, est revenue vers la commune pour continuer à avancer dans le dossier d'installation d'une supérette autonome dans le bourg de Tollevast.

Afin de mener à bien ce projet, la commune doit dans un premier temps rédiger un courrier d'engagement de principe, et ensuite faire un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire du domaine public, sur une période de 20 ans et avec un coût annuel de 600 €.

Le conseil municipal est informé que cette installation a un coût pour la commune, car elle doit mettre en place une plateforme pour y installer la structure, ainsi qu'y amener les réseaux d'électricité et la fibre. Le coût estimé de l'ensemble de ces installations est de 3000 € pour la publicité liée au lancement du service, la création d'une plateforme pour installer la structure (montant estimé de 7700 € TTC), ainsi que la mise à disposition d'un branchement au réseau électrique, ainsi qu'à la fibre. Pour ceux-ci, les montants ne sont pas encore connus.

L'installation de cette supérette autonome reste conditionnée à l'obtention d'un permis de construire.

Le conseil municipal, par 16 voix pour et une abstention (Carole GÉRAULT), donne son accord et autorise le Maire à :

- Rédiger le courrier d'engagement de principe,
- Lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire du domaine public,
- Commander les travaux nécessaires à la mise en place de la structure, une fois le permis de construire accepté.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Forum des associations : Le forum s'est tenu pour la deuxième année consécutive à Teurthéville-Hague le 31 août et a été un succès. 25 associations du territoire et de nombreux visiteurs se sont déplacés. Monsieur le Maire regrette l'absence de l'Association Sportive et Culturelle de Tollevast, qui est la plus grosse association en termes d'adhérents.
- Inauguration du bourg : Le vendredi 27 septembre, à 18h, est programmée l'inauguration du bourg, en présence des personnalités locales, des financeurs, des associations, de ceux qui ont œuvré pour que ce chantier se passe au mieux, ainsi que la population. Des invitations seront déposées dans les boîtes à lettres des habitants par les élus.
- Cabane à Max : Martine HAMON demande ce que devient le projet de réfection de la « cabane à Max ». Celui-ci est toujours en cours, mais les travaux sont un peu à l'arrêt, par manque de temps des employés communaux. Par ailleurs, un devis a été demandé pour retirer la haie autour, rendre le terrain propre et créer un terrain de pétanque à côté de la future cabane.
- Cabinet de kinésithérapie aux Chèvres : La demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'instruction.
- Voie verte à la « Tourelle » : Aurélie MOUGEAT demande si ce projet est toujours d'actualité. Stéphane BARBÉ répond qu'il l'est toujours, mais que ce passage en voie verte est lié au calendrier mis en place par la communauté d'agglomération dans le cadre de ses itinéraires cyclables. A ce jour, les études ne sont pas encore réalisées sur le territoire de Tollevast.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 novembre 2024.

*Fin de la séance : 22h30*